



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



9500/05 (Presse 132)

VERSION PROVISOIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2668ème session du Conseil

Affaires générales et relations extérieures

RELATIONS EXTERIEURES

Luxembourg, le 13 juin 2005

Président **M. Jean ASSELBORN**
Vice-premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et de
l'Immigration du Luxembourg

* Certains points relevant des Relations extérieures ont été adoptés sans débat lors de la 2667ème session "Affaires générales" (9499/05).

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B - 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 285 8239 / 6319 Fax: +32 (0)2 285 8026
press.office@consilium.eu.int <http://ue.eu.int/Newsroom>

9500/05 (Presse 132)

1
FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a examiné les relations de l'Union avec **Cuba**. Il a réitéré sa disposition à maintenir un dialogue ciblé avec les autorités cubaines ainsi que sa demande pressante de libérer sans conditions tous les prisonniers politiques. Il a accueilli avec satisfaction le résultat obtenu jusqu'à présent dans le développement de rapports plus intenses avec l'opposition politique pacifique et la société civile. Il a constaté le manque de progrès satisfaisants concernant le respect des droits de l'homme à Cuba. Il a décidé d'exercer un suivi constant de la situation, tout en maintenant la suspension des mesures prises le 5 juin 2003.*

*Le Conseil est revenu sur les événements graves d'**Ouzbékistan**. Il a regretté que les autorités ouzbèkes aient refusé d'autoriser une enquête internationale indépendante sur les événements d'Andijan et rappelé les engagements du gouvernement ouzbek en matière de démocratie, d'État de droit et de droits de l'homme. Il a demandé à ses instances compétentes de suivre attentivement la situation en Ouzbékistan et, le cas échéant, de recommander des mesures de suivi, notamment une éventuelle suspension partielle des mécanismes de coopération entre l'UE et l'Ouzbékistan.*

*Le Conseil a par ailleurs décidé du principe de nommer un **Représentant spécial de l'UE pour l'Asie** centrale, conformément au souhait de l'Union d'assumer un rôle plus actif dans cette région.*

*Le Conseil a salué un rapport élaboré par le Haut Représentant Solana et la Commission sur le rôle et la contribution futurs de l'UE au **Kosovo**.*

*Lors de sa session "Affaires générales", le Conseil a mis à jour, suite à un remaniement gouvernemental, la liste des personnes visées par des sanctions à l'encontre du **Zimbabwe**.*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS..... 4

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

BALKANS OCCIDENTAUX - *Conclusions du Conseil*..... 6

MOYEN-ORIENT 8

SOUDAN 9

CUBA - *Conclusions du Conseil* 10

RELATIONS TRANSATLANTIQUES..... 12

NATIONS UNIES 13

IRAK..... 14

OUZBEKISTAN - *Conclusions du Conseil*..... 15

ASIE CENTRALE - *Conclusions du Conseil* 16

DIVERS 17

– Bolivie 17

ÉVÉNEMENTS EN MARGE DU CONSEIL 18

AUTRES POINTS APPROUVÉS

Se reporter au communiqué de presse "Affaires générales" : document 9499/05 Presse 131.

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://ue.eu.int>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Les Gouvernements des États membres et la Commission européenne étaient représentés comme suit:

Belgique :

M. Karel DE GUCHT
M. Didier DONFUT

Ministre des Affaires étrangères
Secrétaire d'État aux Affaires européennes, adjoint au ministre des Affaires étrangères

République tchèque :

M. Cyril SVOBODA
M. Vladimír MÜLLER

Ministre des Affaires étrangères
Vice-ministre des Affaires étrangères, chargé des Affaires européennes

Danemark :

M. Per Stig MØLLER
M. Friis PETERSEN

Ministre des Affaires étrangères
Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères

Allemagne :

M. Joschka FISCHER

Ministre fédéral des Affaires étrangères et Vice-chancelier

Estonie :

M. Urmas PAET

Ministre des Affaires étrangères

Grèce :

M. Petros MOLYVIATIS
M. Yoannis VALINAKIS

Ministre des Affaires étrangères
Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères

Espagne :

M. Miguel Ángel MORATINOS CUYAUBÉ
M. Alberto NAVARRO GONZÁLEZ

Ministre des Affaires étrangères et de la coopération
Secrétaire d'État à l'Union européenne

France :

M. Philippe DOUSTE-BLAZY
Mme Catherine COLONNA

Ministre des Affaires étrangères
Ministre déléguée aux Affaires européennes

Irlande :

M. Dermot AHERN T.D.

Ministre des Affaires étrangères

Italie :

M. Gianfranco FINI

Vice-premier ministre et Ministre des Affaires étrangères

Chypre

M. George IACOVOU

Ministre des Affaires étrangères

Lettonie :

M. Artis PABRIKS

Ministre des Affaires étrangères

Lituanie :

M. Antanas VALIONIS

Ministre des Affaires étrangères

Luxembourg :

M. Jean ASSELBORN

Vice-premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'immigration
Ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'immigration

M. Nicolas SCHMIT

Hongrie :

M. Ferenc SOMOGYI
M. Etele BARÁTH

Ministre des Affaires étrangères
Ministre sans portefeuille, chargé des Affaires européennes

Malte :

M. Michael FRENDO

Ministre des Affaires étrangères

Pays-Bas :

M. Bernard R. BOT
M. Atzo NICOLAÏ

Ministre des Affaires étrangères
Ministre des Affaires européennes

Autriche :

Mme Ursula PLASSNIK

Ministre fédéral des Affaires étrangères

Pologne :

Mr Adam Daniel ROTFELD
M. Jaroslaw PIETRAS

Ministre des Affaires étrangères
Secrétaire d'État, Office du Comité de l'intégration européenne

Portugal :

M. Diogo FREITAS DO AMARAL

Ministre des Affaires étrangères et des communautés portugaises à l'étranger
Secrétaire d'Etat

M. Fernando NEVES

Slovenie :

M. Dimitrij RUPEL

Ministre des Affaires étrangères

Slovaquie :

M. Eduard KUKAN
M. József BERÉNYI

Ministre des Affaires étrangères
Secrétaire d'État du ministère des Affaires étrangères

Finlande :

M. Erkki TUOMIOJA

Ministre des Affaires étrangères

Suède :

Mme Laila FREIVALDS
M. Lars DANIELSSON

Ministre des Affaires étrangères
Secrétaire d'État auprès du premier ministre

Royaume-Uni :

M. Jack STRAW

Ministre des Affaires étrangères et du Commonwealth

Commission :

Mme Margot WALLSTRÖM
Mme Benita FERRERO-WALDNER
M. Olli REHN

Vice-Président
Membre
Membre

Secrétariat du Conseil :

M. Javier SOLANA

Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne/Haut Représentant PESC

Les gouvernements des États adhérents étaient représentés comme suit:

Bulgarie :

M. Petko DRAGANOV

Ministre adjoint des Affaires étrangères

Roumanie :

M. Mihai-Razvan UNGUREANU

Ministre des Affaires étrangères

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

BALKANS OCCIDENTAUX - *Conclusions du Conseil*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes :

"- Bosnie-et-Herzégovine

Le Conseil salue les progrès considérables que la Bosnie-et-Herzégovine a réalisés dans la mise en œuvre des 16 priorités identifiées dans l'étude de faisabilité de l'UE, et l'a encouragé à maintenir son effort, y compris en vue d'une coopération pleine et sans restrictions avec le TPIY.

Le Conseil a néanmoins exhorté la Bosnie-et-Herzégovine à poursuivre sans délai la réalisation des dernières réformes en suspens pour que l'ouverture de négociations sur un accord de stabilisation et d'association puisse être considérée, notamment dans les domaines de la police et de la radiodiffusion publique.

Le Conseil a regretté en particulier que la position adoptée par les autorités de la Republika Srpska ait empêché de finaliser la conclusion d'un accord global sur la restructuration de la police en accord avec les principes définis par l'UE. Il a donc exhorté les autorités de la Republika Srpska de prendre d'urgence les décisions nécessaires pour permettre l'ouverture de négociations d'un accord de stabilisation et d'association avec la Bosnie-et-Herzégovine dans les meilleurs délais.

Le Conseil a noté avec satisfaction le déroulement réussi de l'opération ALTHEA. Il a estimé qu'une présence d'EUFOR sera exigée au-delà de la fin de 2005 et a invité les instances appropriées du Conseil à préparer les mesures nécessaires à cet égard.

- Serbie-et-Monténégro/Kosovo

Le Conseil a salué le rapport conjoint élaboré par le SG/HR et la Commission, en étroite coopération avec la Présidence, sur le rôle et la contribution futurs de l'UE au Kosovo. Il a invité le SG/HR et la Commission, en étroite coopération avec la Présidence, à continuer à travailler sur ces questions, et de faire rapport au Conseil le moment venu.

- Coopération régionale / SEECP

Le Conseil a rappelé l'importance qu'il attache au renforcement de la coopération régionale, qui constitue l'un des principaux éléments du processus de stabilisation et d'association. A cet égard, il s'est félicité des résultats du sommet qui s'est tenu le 11 mai 2005 à Bucarest dans le cadre du Processus de coopération en Europe du Sud-est (SEECP), sous la présidence de la Roumanie. Il a encouragé le SEECP à renforcer avec des initiatives concrètes son rôle en matière de coopération régionale, contribuant ainsi à ce que les pays de la région assument progressivement la direction de celle-ci. Il a encouragé la poursuite de la coopération entre le SEECP et le Pacte de Stabilité, ainsi qu'avec la Commission, dans ce sens."

MOYEN-ORIENT

Les ministres, au déjeuner, ont fait le point sur le processus de paix au Proche-Orient, y compris les développements relatifs au plan de retrait de Gaza et la perspective d'une rencontre entre le premier ministre israélien et le président de l'Autorité palestinienne prévue pour le 21 juin, qui est considérée comme cruciale pour relancer les négociations politiques et avancer vers une paix juste et durable.

SOUDAN

Lors du déjeuner, les ministres ont été informés par le Haut Représentant Javier Solana de l'état des travaux concernant le soutien de l'UE au renforcement de la mission "AMIS II" de l'Union africaine au Soudan, suite à la conférence des contributeurs tenue le 26 mai à Addis Abeba. Le cadre et les instruments d'une action civilo-militaire de l'Union en soutien à AMIS II sont en train d'être élaborés.

CUBA - Conclusions du Conseil

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes :

"Le Conseil réaffirme la vigueur et la validité de la Position Commune de 1996 qui, dans le cadre des relations de l'Union européenne avec Cuba, vise l'encouragement d'un processus de transition vers le pluralisme démocratique, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi qu'un relèvement et une amélioration durables du niveau de vie du peuple cubain.

De même, le Conseil réitère sa disposition à maintenir un dialogue ciblé avec les autorités cubaines sur une base réciproque et non-discriminatoire, y compris en ce qui concerne l'octroi de visas aux membres des gouvernements respectifs pour des visites, en vue de parvenir à des résultats tangibles dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratisation et de la libération des prisonniers politiques, ainsi que dans les domaines politique et économique et de la coopération. La question des droits de l'homme devra être évoquée par chaque visiteur de haut niveau.

En ligne avec les décisions mentionnées du Conseil du 31 janvier, le Conseil réitère sa demande pressante à Cuba de libérer sans conditions tous les prisonniers politiques du groupe des 75 et appelle avec insistance les autorités cubaines à libérer tous les autres prisonniers politiques toujours en détention et à cesser de persécuter les personnes pour des raisons politiques.

Dans ce sens, le Conseil déplore l'absence de nouvelles ouvertures au-delà de la mise en liberté, en juin et novembre 2004, de plusieurs des 75 prisonniers politiques emprisonnés en mars 2003; libérations qui par ailleurs n'ont pas eu lieu de façon inconditionnelle. Il condamne les mesures prises par les autorités cubaines visant à limiter la liberté d'expression et d'assemblée tout comme la liberté de la presse.

Le Conseil accueille avec satisfaction le résultat obtenu jusqu'à présent dans le développement de rapports plus intenses avec l'opposition politique pacifique, ainsi qu'avec des secteurs plus larges de la société civile cubaine par le biais d'un dialogue en profondeur et régulier. Le Conseil décide de maintenir ce dialogue et même de l'approfondir selon les lignes directrices arrêtées d'un commun accord. Il réitère la nécessité que les réunions des représentants de l'UE et des Etats membres avec l'opposition pacifique continuent d'avoir lieu.

Le Conseil accueille avec une satisfaction particulière la tenue à La Havane, le 20 mai 2005, de l'«Asamblea para Promover la Sociedad Civil». Il condamne néanmoins de façon catégorique l'inacceptable attitude cubaine à l'égard de parlementaires et de journalistes étrangers qui assistaient à ladite Assemblée et qui furent expulsés ou dont l'entrée à Cuba fut empêchée. Le Conseil demande aux autorités cubaines de s'abstenir à l'avenir d'actions de ce genre qui empêchent le déroulement normal des relations entre Cuba et l'Union européenne.

Le Conseil constate qu'il n'y a pas de progrès satisfaisants concernant le respect des droits de l'homme à Cuba. Le Conseil décide de maintenir un suivi constant de l'évolution vers le pluralisme démocratique et le respect des droits de l'homme à Cuba et de réexaminer sa position dans le contexte de l'évaluation de la Position Commune en juin 2006.

Les mesures prises le 5 juin 2003 restent suspendues."

RELATIONS TRANSATLANTIQUES

Le Conseil a pris note des informations fournies par la Présidence concernant l'état des préparatifs pour le sommet UE/Canada prévu pour le 19 juin à Niagara-on-the-Lake et pour le sommet UE/Etats-Unis du 20 juin à Washington.

NATIONS UNIES

Le Conseil a eu un échange de vues sur la préparation du sommet des Nations Unies qui se tiendra à New York du 14 au 16 septembre 2005 ("sommet du millénaire +5").

Le ministre irlandais a notamment évoqué ses travaux en tant que représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la préparation du sommet, qui devrait fournir à l'Union européenne l'occasion de réitérer son appui au multilatéralisme efficace et au processus en cours de réforme des Nations Unies.

IRAK

Le Conseil a été informé par la Présidence, le Haut Représentant Javier Solana et la Commission sur la visite de la Troïka ministérielle de l'UE à Bagdad le 9 juin dernier. Il s'est félicité de cette visite, nouvelle étape dans le renforcement des relations de l'Union avec l'Irak.

La Présidence a également informé les délégations des préparatifs de la conférence internationale du 22 juin à Bruxelles. Cette conférence internationale ministérielle avec l'Irak co-organisée par l'UE et les Etats-Unis fournira un forum au nouveau Gouvernement de transition Irakien afin qu'il présente ses priorités, sa vision et sa stratégie pour la période de transition conduisant aux prochaines élections vers la fin de l'année. Ce sera aussi une occasion de mobiliser un soutien international pour le Gouvernement de transition Irakien et ses institutions. La conférence sera organisée autour de trois thèmes évoqués dans la Résolution 1546 du Conseil de Sécurité des Nations Unies: processus politique ; défis économiques et reconstruction ; ordre public et état de droit.

OUZBEKISTAN - *Conclusions du Conseil*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil reste profondément préoccupé par les événements graves qui se sont produits en Ouzbékistan et regrette que les autorités ouzbèkes aient refusé d'autoriser qu'une enquête internationale indépendante ait lieu sur les événements qui se sont produits récemment à Andijan et de délivrer un visa d'entrée au Représentant personnel du SG/HR pour les droits de l'homme.
2. Le Conseil rappelle ses conclusions du 23 mai 2005 et engage instamment les autorités ouzbèkes à reconsidérer leur position d'ici la fin de juin 2005.
3. Le Conseil prend note de la proposition des autorités ouzbèkes visant à ce que la communauté internationale soit associée à l'enquête que mène l'Ouzbékistan au sujet des événements survenus à Andijan, mais il reste fermement convaincu qu'une enquête internationale indépendante devrait être menée; les mesures qui devront être prises dans ce sens feront l'objet d'une coordination avec les Nations Unies, l'OSCE et les autres organisations internationales concernées. Il convient d'envisager, dans ce cadre, le recours éventuel au mécanisme de Moscou de l'OSCE.
4. Le gouvernement ouzbek est lié par les engagements qu'il a pris de respecter les principes de démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme, qui sont inscrits dans plusieurs accords internationaux qu'il a conclus, notamment l'accord de partenariat et de coopération entre l'UE et l'Ouzbékistan, ainsi que dans le cadre de l'OSCE.
5. Le Conseil demande aux instances compétentes du Conseil de suivre attentivement la situation en Ouzbékistan et, le cas échéant, de recommander des mesures de suivi.
6. Elles examineront en particulier s'il y a lieu de procéder à une suspension partielle des mécanismes de coopération entre l'UE et l'Ouzbékistan, notamment des éléments de l'accord de partenariat et de coopération entre l'UE et l'Ouzbékistan qui n'ont pas d'incidence directe sur la population ouzbèke.
7. Le Conseil demeure préoccupé par la situation des populations touchées et des réfugiés ouzbeks au Kirghizstan et demande aux autorités kirghizes de respecter leurs engagements internationaux.
8. Le Conseil engage instamment les autorités ouzbèkes à permettre aux organismes humanitaires, en particulier le CICR, et aux autres organisations internationales compétentes d'accéder immédiatement et sans entrave à la région."

ASIE CENTRALE - *Conclusions du Conseil*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes :

"Le Conseil a convenu de nommer un Représentant spécial de l'UE pour l'Asie centrale.

Le Conseil invite les instances compétentes du Conseil à préparer une action commune, qui fournira la base juridique à sa nomination. La décision correspond au souhait de l'Union européenne d'assumer un rôle plus actif en Asie centrale."

DIVERS

– *Bolivie*

La délégation espagnole a attiré l'attention du Conseil sur la situation en Bolivie après la récente crise et sur la nécessité de poursuivre et de renforcer le soutien de l'Union à ce pays, notamment en matière d'aide économique et humanitaire.

ÉVÉNEMENTS EN MARGE DU CONSEIL

- 13 juin : Conseil de Coopération UE-Ukraine
- 14 juin : Conseil UE-EEE et Conseil d'Association UE-Roumanie

AUTRES POINTS APPROUVÉS

Se reporter au communiqué de presse "Affaires générales" : document 9499/05 Presse 131.
